

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Jacques MESPLEDE	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULNIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	55	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

 Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**COMITE D'HYGIENE ET SECURITE : DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTAURATION DU PARITARISME**

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et à la mutualisation,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 2010-751 du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social,
Considérant que l'effectif de La Cali apprécié au 1^{er} janvier 2014, soit 116 agents (titulaires et non titulaires), justifie la création d'un CHSCT,

Considérant que la consultation de l'organisation syndicale Force Ouvrière, seule dépositaire d'une liste de candidats, est intervenue le 10 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation des services, réunie le 14 novembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2014;

La mise en place d'un comité d'hygiène et sécurité est obligatoire dès lors que l'effectif de la collectivité est égal ou supérieur à 50 agents. Son rôle est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents dans leur travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail au travers d'un avis consultatif. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le nombre de membres titulaires et suppléants est fixé par délibération du Conseil communautaire après avis des organisations syndicales. En l'espèce, celui-ci doit être compris entre 3 et 5.

Par ailleurs, et dans le même temps, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le maintien d'un paritarisme au sein de cette instance et, en cas de décision en ce sens, de déterminer si l'avis des représentants des élus invités à siéger sera pris en compte.

Comme pour le futur comité technique, les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition quant au maintien du paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants des élus, ni pour le recueil de l'avis de ces derniers.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène et sécurité à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- du recueil, par le comité d'hygiène et sécurité, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne/

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.188 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Jacques MESPLEDE	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY ⁴		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN [*]		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	55	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			64

Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation des services, réunie le 14 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 novembre 2014,

Les transferts Enfance/Petite Enfance rendus effectifs dès le 1^{er} janvier prochain vont significativement accroître l'activité des directions et services de moyens.

Ce type de conséquence a été prévu dans le cadre de l'évaluation des charges indirectes de fonctionnement et peut se traduire, si les communes concernées y ont un intérêt, par un transfert de personnels ou, le cas échéant, par un renforcement des services de moyens concernés.

Dans tous les cas, il est recherché au niveau des services communautaires une optimisation des ressources en vue d'éventuelles économies d'échelle que rend parfois possible le passage d'une gestion communale à une gestion territoriale d'une compétence.

En l'occurrence, des transferts de personnels communaux n'ayant pu être opérés, il s'agit de renforcer le service finances en le dotant d'un emploi permanent de catégorie C.

Après en avoir délibéré,

Par **54 voix pour**, **7 abstentions** (M. ABANADES, Mme BLONDEL, M. DARDENNE, Mme FEYRY, M. MALHERBE, M. MARTINET, M. NADEAU) et **5 voix contre** (M. BAYLE, Mme BLANCHETON, M. BERTHOME, Mme CONTE-JAUBERT, M. D'ANGLADE),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2014 :
 - o un poste à temps complet sur le grade administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2014 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1^{er} décembre 2014 :



ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 1^{ER} DECEMBRE 2014
(Fonctionnaires et non titulaires recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	3	3	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		4	4	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur	A	3	1* **+ 2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	10	8* **+ 1 agent détaché en qualité de DGA	0	1
Secrétaire de Mairie	A	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	5	5	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	12	12	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		46	45	0	1

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	4	3* ** 1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	3	1	0	2
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	12	10	4	2
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		23	19	5	4
FILIERE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif	B	2	1	0	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		2	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	1	0	0
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		1	1	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	B	4	4	0	0
Animateur	B	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	5	5	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	14	13	0	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		26	25	0	1
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des APS principal 1ère classe	B	2	1	0	1
TOTAL FILIERE SPORTIVE		2	1	0	1
TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53		105	97	5	8

ETAT DU PERSONNEL**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1^{ER} DECEMBRE 2014**
(agents non titulaires permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Coordinateur CISPD	A	1	1	0	0
Responsable du service transports	B	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	A	2	2	0	0
Référent parcours PLIE	A	4	4	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	A	1	1	0	0
Responsable de la communication	A	1	1	0	0
TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS		10	10	0	0

ETAT DU PERSONNEL**TABLEAU DES EFFECTIFS -AGENTS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE**
AU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Nature du contrat	secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux administratifs	technique	4	4	4	0
CUI – agent technique des aires d'accueil des gens du voyage	technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir – huissier	technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir- agent d'entretien des locaux administratif	technique	1	0	0	1
Emploi d'avenir – agent administratif service transports	administratif	1	0	0	1
TOTAL DES EMPLOIS AIDES		8	6	4	2

EFFECTIF TOTAL AU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	115	107	5	8
EMPLOIS AIDES	8	6	4	2
TOTAL GENERAL	123	113	9	10

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais